

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

La diversité des financements en faveur d'une diversité des projets de recherche

Le Conseil scientifique constate, en matière de financement sur projet, l'imbrication croissante entre le niveau européen, national, régional et local, par le biais de fonds d'amorçage, de prolongement, etc. Cette imbrication ne doit pas réduire la diversité des modes de financement, garants de la diversité, légitime et féconde, des types de recherches menées, entre disciplines, mais aussi au sein de chaque discipline. Le Conseil Scientifique estime nécessaire que soient maintenus des appels à projets concernant des recherches fondamentales et appliquées, impliquant une nouveauté radicale ou justifiant une continuité des activités de recherche ; des appels de petite taille (quelques milliers d'euros) aussi bien que de très grande taille (plusieurs millions d'euros) ; des appels reposant sur un porteur individuel, mais aussi sur une organisation collective, moins hiérarchisée.

Par ailleurs, le Conseil scientifique réaffirme la nécessité d'un niveau suffisant de financement à long terme du CNRS, comme l'a récemment rappelé le comité d'évaluation (cf. Recommandation 1 : « La mission première du CNRS, soit le financement à long terme de programmes de recherche fondamentale non dirigée est menacée et ce, même dans sa continuité. Il est donc urgent que les budgets du CNRS soient augmentés de manière très significative afin de lui permettre à nouveau de soutenir adéquatement une programmation de recherche à long terme et à la fine pointe de l'excellence, capable de prendre des risques et sortant des sentiers battus. »).

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 24 janvier 2017

Votants : 16 Pour, 0 Contre, 0 Abstention